

PASS Collectivité JEUNES 2021

INSCRIPTION AU DISPOSITIF

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

BP :

Ville :

Email :

Tél. :

Établissement :

Classe :

▼ N'oublie pas de présenter

- ☐ Une pièce d'identité justifiant ton âge
(carte d'identité, passeport, livret de famille, documents officiels)
- ☐ Une pièce justifiant ton adresse
(certificat de résidence, facture)
- ☐ Une autorisation parentale pour les mineurs
(cf verso)
- ☐ Le bulletin d'inscription complété

C'EST QUOI ?

70€ DE RÉDUCTION

5 PASS À 10 EUROS ET 1 PASS À 20€ venant en déduction des frais d'inscription pour les activités culturelles, sportives ou de loisir proposées par les partenaires affiliés au dispositif ou pour l'achat de fournitures scolaires, de livres, ou de petits équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS à l'école.

**VALABLE JUSQU'AU
15 NOVEMBRE 2021**

POUR QUI ?

TOUS LES JEUNES DE 6 À 19 ANS résidant dans l'archipel, scolarisés dans l'une des classes du cours préparatoire au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

COMMENT ?

Complète et dépose le formulaire d'inscription en présentant les pièces justificatives demandées, au Pôle Développement Attractif (rue Albert Briand) ou à la Délégation Territoriale à Miquelon.

Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon
Pôle Développement Attractif - Actions Territoriales et Vie Associative
Place Monseigneur François Maurer - BP 4208
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05.08.41.01.02 www.spm-ct975.fr

PASS Collectivité JEUNES 2021

Un dispositif pour les 6-19 ans de l'Archipel

Le PASS Collectivité JEUNES, une aide financière accordée par la Collectivité Territoriale pour promouvoir et faciliter l'accès à la pratique sportive, culturelle et artistique des jeunes. Il vient également en soutien aux élèves pour l'achat de leurs fournitures scolaires.

C'EST EN TOUT **70€** DE RÉDUCTION

pour les activités et les fournitures scolaires
5 chèques Sport-Culture-Loisir de 10€
1 chèque fournitures scolaires
et petits équipements sportifs de 20€



PASS Collectivité JEUNES 2021

Des réductions pour tes loisirs et tes achats de fournitures scolaires !

Le dispositif PASS Collectivité JEUNES instauré en 2019 à l'initiative de la Collectivité Territoriale. Ce dispositif a pour objectif de promouvoir la pratique d'activités culturelles, sportives ou de loisir et apporter un coup de pouce aux familles pour l'achat de fournitures scolaires.

Pour bénéficier du PASS Collectivité JEUNES, il faut répondre aux conditions suivantes :

- ▶ **Être âgé de 6 à 19 ans**
- ▶ **Être scolarisé dans l'Archipel**, de l'école élémentaire (à partir du cours préparatoire) jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire (classe de terminale bac général, technologique ou professionnel)
- ▶ **Résider sur le territoire** de Saint-Pierre-et-Miquelon

Pour obtenir le PASS Collectivité JEUNES offert par la Collectivité Territoriale, il faut compléter le bulletin d'adhésion au verso et le ramener accompagné des pièces justificatives demandées au Pôle Développement Attractif (rue Albert Briand) à Saint-Pierre ou à la Délégation Territoriale à Miquelon.



70€ offerts par la Collectivité Territoriale

Cinq PASS d'une valeur de 10€ nominatifs venant en déduction des frais d'inscription dans les domaines, tels que la musique, le théâtre, le sport, les activités artistiques et de loisir.

Un PASS d'une valeur de 20€ nominatif pour l'achat de fournitures scolaires et de petits équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS.

+ de 830 jeunes de l'Archipel concernés !

Chaque jeune âgé entre 6 à 19 ans et résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon a droit au PASS Collectivité JEUNES.

Un réseau d'associations et d'entreprises reconnus des domaines culturels, sportifs et de loisirs.

Le PASS Collectivité JEUNES
est valable jusqu'au 15 novembre 2021

PASS Collectivité JEUNES 2021

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

.....
atteste sur l'honneur que mon enfant satisfait aux conditions requises pour bénéficier du PASS Collectivité JEUNES (c'est-à-dire l'âge requis, le lieu de résidence dans l'Archipel, la classe).

autorise mon enfant à bénéficier du dispositif PASS Collectivité JEUNES.

Fait à

Le

Signature :

▼
Lors des inscriptions ou achats, vous devez remettre un ou plusieurs PASS Collectivité JEUNES aux partenaires affiliés au dispositif (cf liste jointe) qui en contrepartie vous feront bénéficier d'une réduction équivalente à la valeur des chèques remis.



Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon
Pôle Développement Attractif - Actions Territoriales et Vie Associative
Place Monseigneur François Maurer - BP 4208
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05.08.41.01.02 - www.spm-ct975.fr